

→ Direction générale adjointe environnement social et institutionnel
Cellule des affaires institutionnelles

DÉLIBÉRATION N°CA_220520-08

Séance du 20 mai 2022

POINT 9 – Régime indemnitaire des personnels BIATSS : Actualisation barème INFENES (pour approbation)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'éducation,
VU les statuts de Nantes Université,
VU l'avis du CTE du 10 mai 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Membres en exercice : 37

Nombre de votants : 30

Par :

Voix pour : 23

Voix contre : 6

Abstentions : 1

Article n°1 : Approbation

Le conseil d'administration approuve l'actualisation du barème « Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise » (IFSE), à compter du 1er janvier 2022 suivant :

GROUPE	GRADE (nb d'agents)	Montant actuel	GRADE au 1/1/22	MONTANT MINIMAL UNIVERSITE	Evolution en €	Evolution en %
2	INFENES HC (0)	4 718 €	INFENES HC	4 718,48 €	- €	+0%
	INFENES CS (6)	4 504 €	INFENES	4 504,24 €	- €	+0%
	INFENES CN (3)	4 290 €		4 504,24 €	214 €	+5%

Article n°2 : Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de l'établissement public expérimental et transmise au recteur.



Nantes, le 20 mai 2022,
La rectrice de Nantes Université,
Carine BERNAULT.

Extrait transmis au Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, Chancelier des universités, le : **20 MAI 2022**
Publié le : **20 MAI 2022**